CL/183/C.1
30 juin 2008

CONVOCATION
183ème SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
Genève, 13, 14 et 15 octobre 2008

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 183ème session au *Centre international de Conférences (CICG)*, à Genève.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 12 octobre 2008 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

2. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront envoyés aux Membres à l'avance.

* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

3. DEROULEMENT DE LA SESSION

Première séance : lundi 13 octobre, de 9 h.30 à 12 heures

La première séance commencera par l'examen des points 1 à 5 de l'ordre du jour. On y traitera ensuite des points 16 : *Amendements aux Statuts et Règlements*, 7 : *Projet de programme et de budget pour 2009*, et, si le temps le permet, des points 6 : *Situation financière de l'UIP*; 11 : *Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP*, et 15 : *Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2009*.

Après examen des premiers points et des amendements aux Statuts et Règlements, le reste de la première séance sera consacré pour l'essentiel à la présentation du *Projet de programme et de budget pour 2009.* Chaque groupe géopolitique sera invité à désigner un porte-parole qui transmettra ses observations et avis sur le budget, lors de la discussion qui sera consacrée au budget, l'après-midi suivante. On espère que cet intervalle entre la présentation et l'examen du programme et du budget permettra aux membres du Conseil d'examiner de plus près les activités envisagées par l'UIP pour l'année suivante.

Deuxième séance : mardi 14 octobre, de 17 heures à 18 h.30

Durant cette séance, on débattra de manière approfondie du projet de programme et de budget pour 2009. Les points 9 : *Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire,* 13 : *120ème Assemblée de l'UIP* et 14 : *Prochaines réunions interparlementaires,* pourront aussi être examinés brièvement, si le temps le permet.

Troisième et quatrième séances : mercredi 15 octobre de 11 à 13 heures et de 14 à 16 heures

La troisième séance dans la matinée sera consacrée aux points 8 : *Coopération avec le système des Nations Unies* (incluant l'adoption d'un projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies), et 10 : *Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires*. Le Conseil directeur sera saisi d'une présentation détaillée sur ce dernier point. Il sera par ailleurs tenu au courant des activités entreprises par les parlements pour célébrer la Journée internationale de la démocratie. Dans l'hypothèse où l'Assemblée aurait approuvé l'amendement à l'Article 3 des Statuts, le Conseil directeur devra en outre se prononcer, conformément aux Statuts ainsi modifiés, sur la demande d'adhésion de la Palestine en tant que Membre.

Tous les points restants, y compris l'élection du Président de l'UIP et des membres du Comité exécutif, seront traités durant la quatrième et dernière séance dans l'après-midi.

4. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 250ème session (avril 2008), est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
Le Conseil directeur adoptera l'ordre du jour au début de ses travaux.

2. Approbation du compte rendu de la 182ème session du Conseil directeur
Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 182ème session (CL/182/SR.1) sont priés den aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 183ème session.

3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
b) Situation de certains Membres
c) Statut d'observateur
Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.

4. Rapport du Président
a) Sur ses activités depuis la 182ème session du Conseil directeur
b) Sur les activités du Comité exécutif

5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 182ème session du Conseil directeur

6. Situation financière de l'UIP

7. Projet de programme et de budget pour 2009

8. Coopération avec le système des Nations Unies
Le Conseil directeur sera saisi de la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies depuis avril 2008 et fera le point sur cette coopération en vue de préparer le débat sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies et d'adopter un projet de résolution.

9. Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire

10. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires

11. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP

12. Activités des comités et autres organes
Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :
a) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

13. 120ème Assemblée de l'UIP

La 120ème Assemblée de l'UIP se tiendra à Addis-Abeba (Ethiopie) du 5 au 10 avril 2009.

14. Prochaines réunions interparlementaires

a) Réunions statutaires

b) Réunions spécialisées et autres

15. Nomination de deux vérificateurs des comptes de l'exercice 2009

(Cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

16. Amendements aux Statuts et Règlements

Le Conseil directeur sera invité à approuver un amendement à l'Article 3 des Statuts.

17. Elections au Comité exécutif

(Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire deux membres pour remplacer M. A. Radi (Maroc) et Mme K. Serrano Puig (Cuba) dont les mandats viendront à expiration au moment de la 183ème session.

18. Election du Président de l'Union interparlementaire

(Article 19 des Statuts et articles 6, 7 et 8 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire un nouveau Président pour remplacer M. Pier Ferdinando Casini (Italie), dont le mandat viendra à expiration au moment de la 183ème session.

5. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

Dans l'attente de discussions que nous espérons fructueuses dans le cadre du Conseil directeur, en octobre prochain, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Anders B. JOHNSSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire

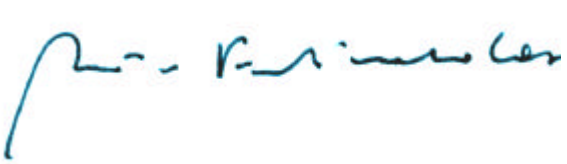

Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire